



Comité Social d'Administration (CSA) DG-D2C du 5 mai

Présents :

- côté administration, DRH/D, DRH/DA, SG/D présidant le Comité
- les 4 organisations syndicales

L'essentiel :

Lors de cette réunion de cette concertation entre direction et représentants des personnels (RP), un avis est demandé sur deux projets de réorganisation de la DRH, l'un portant sur la création d'un poste d'adjoint au directeur, l'autre portant sur la création d'un département des Relations Sociales. Les avis ont été :

- * **unanime négatif sur le premier point**, non pas sur le principe (du moins, côté CFDT-Météo) mais pour envoyer un message d'alerte sur la nécessité de se concerter plus largement en interne DRH pour connaître les avis et activités des uns et des autres ;
- * **abstention générale sur le second point.**

Rappelons que, comme dans tous les CSA, seuls les représentants des personnels émettent un avis.

Plus en détail :

Ce court CSA a été l'occasion de faire part d'un certain mécontentement au regard d'un sentiment d'insuffisance de concertation au sein de la direction des ressources humaines, sentiment partagé par une très large majorité de collègues de cette direction.

Les représentants des personnels CFDT-Météo ont préféré la franchise à des postures inexpliquées.

Au sujet des réorganisations proposées, des postes ouverts en avance de phase

En premier lieu, nous avons demandé les raisons qui ont poussé la direction à ouvrir les postes en discussion alors que la concertation en instance n'était pas achevée, faisant de facto du CSA une chambre d'enregistrement.

Le DRH/D a expliqué le raisonnement qui a conduit à l'ouverture des postes en avance de phase par rapport au CSA, rappelant qu'un premier CSA avait été réuni le 27 mars et que les RP avaient sollicité plus de précisions notamment en demandant communication des fiches de poste.

La campagne de mobilités « de printemps » a débuté à la DGAC. La manquer aurait entraîné une ouverture des postes « au fil de l'eau » de septembre concernant les personnels de catégorie A (attachés de l'administration) auquel sont rattachés ces postes, ce qui lui semble tardif.

Nous avons souligné que cela était reçu comme le signe que la direction fait fi des débats en comité. Et avons rappelé notre sentiment de malaise face à la réponse de l'administration lors du CSA du 11 décembre 2024 lorsqu'en séance, l'administration avait indiqué, suite à notre souhait de débat sur la ré-organisation en préparation à la DRH qu'en gros, ce qui se passe à la DRH reste à la DRH.

Co-construction ?

Que les représentants des personnels soient mésestimés, nous ne sommes pas surpris outre mesure. En revanche, nous avons tenté de sensibiliser sur l'attention à avoir envers les personnels en les consultant, en les écoutant, ce qui ne nous semble pas avoir été fait de manière approfondie.

En l'occurrence, le poste d'adjoint au directeur est loin d'être une suggestion des agents de la DRH ou même des cadres intermédiaires de la DRH. Nous soulignons que tout cela nous semble fort éloigné des principes de « co-construction », mot servi à l'envi au sein de l'Etablissement.

DRH/D estime pour autant que l'idée reste pertinente car ce poste précis emporte la responsabilité de coordonner la politique de QVT (Qualité de Vie au Travail). Or, la QVT est un élément phare du [projet social adossé au COP](#), elle doit donc être légitimée, renforcée, incarnée par un(e) agent(e) au niveau de la direction pour la porter de manière transversale et lisible.

La CFDT-Météo reconnaît bien volontiers l'importance de prendre en charge la QVT au meilleur niveau possible et la nécessité d'un(e) responsable identifié(e). Nous objectons toutefois que c'est déjà le cas au même titre que les autres sujets mis en avant dans le projet social : pour chaque orientation du projet social, un ou une référent(e) a été désigné(e). La GPEEC, l'accompagnement des encadrants, l'égalité professionnelle, la politique en matière de handicap, le dialogue social, et la QVT ont un / une [référent\(e\) identifié \(e\) depuis plus de 3 ans](#).

La CFDT-Météo s'interroge sur l'articulation (relation hiérarchique ?) qui va s'établir entre le poste d'adjoint au directeur et les agents de PA2S - qui conduit certaines composantes de la QVT -.

Au sujet de la concertation en interne à la DRH

Selon nos informations, la réorganisation portant le poste d'adjoint au directeur n'a pas été débattu tandis que le document de présentation fourni mentionne en page 1 « *une démarche engagée lors du séminaire CODIR élargi d'avril 2024 ayant donné l'occasion de débattre* ». Le DRH/D reconnaît que la décision de création de ce poste relève d'un arbitrage tardif mais qu'il ne lui semble pas qu'il soit une anomalie de décider des prérogatives de la direction.

Une réunion générale en interne DRH est annoncée le 19 mai.

D'autres réorganisations pointent à l'horizon (un horizon pas très lointain puisqu'un avis sera donné sur ces sujets lors du CSA du 12 juin). La CFDT-Météo obtient confirmation que l'une est déjà l'oeuvre (le transfert de la gestion des cycles de mutations/mobilités par PRC tandis que GPC en avait la responsabilité).

Afin « d'embarquer » les agents sur ces projets (terme également à la mode ou en passe de le devenir), la CFDT-Météo émet le souhait que l'ensemble des sujets fasse l'objet d'échanges.

Transferts d'effectifs et accompagnement

La CFDT-Météo obtient aussi confirmation qu'un poste sera supprimé des effectifs du département ARH pour aller vers le département Relations Sociales.

Il faut toujours penser à demander quelles ressources sont transférées vers quel département lors de réorganisations (notamment à effectifs constants), ce qui est le cas pour celles à venir :

- La création d'une mission de coordination interne
- Le pilotage des recrutements, mobilités et concours au sein d'une seule entité
- Le pilotage de l'ensemble des campagnes collectives et de la politique salariale au sein d'une seule entité

Le DRH/D précise que des échanges approfondis ont eu lieu avec les équipes (ARH, GPC, PRC, GIP) et qu'elles sont appuyées par la responsable de l'accompagnement du changement.

Tout cela sera présenté le 19 mai aux agent(e)s de la DRH, ce qui nous paraît satisfaisant.

Votes

Afin de ré-affirmer notre message sur la nécessité d'une meilleure concertation et d'une plus grande écoute en interne à la DRH, la CFDT-Météo vote contre le projet de création du poste d'adjoint au directeur des ressources humaines. Le vote étant unanimement contre, nous retrouverons la direction de la DRH pour un CSA. Post 19 mai.

Convaincue de la pertinence de la création d'un département en charge des relations sociales avec 4 agents et une composante d'assistance juridique en matière de réglementation dans le domaine RH, mais sans tableau de fléchage clair et précis, la CFDT-Météo s'abstient sur ce sujet.

A suivre au 21 mai.